

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 32 (1985)  
**Heft:** 3

**Artikel:** "Approfondir les connaissances au lieu d'exercer les automatismes"  
**Autor:** Wyder, Rudolf  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-367349>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Des rapports d'un genre nouveau pour les états-majors de direction locale des communes du canton de Berne

# «Approfondir les connaissances au lieu d'exercer les automatismes»

Rudolf Wyder, chef de la Division de l'instruction de l'Office de la protection civile du canton de Berne

**Réd. Les états-majors de direction des 275 communes bernoises qui ont été astreintes en dernier lieu à se doter de la protection civile ne seront pas les seuls à recevoir de l'Office cantonal de la protection civile une instruction les préparant au mieux à leurs tâches; en effet, dans le cadre de leurs rapports ordinaires, les cadres supérieurs des 132 communes les plus anciennes à avoir été astreintes à se doter de la protection civile n'ont pas été «bombardés» de théorie mais se sont vu offrir notamment la possibilité de vérifier l'état de préparation de leur plan d'attribution et de leur planification de l'eau d'extinction, ce qui a, bien entendu, présupposé un examen approfondi de ces questions dans la phase préparatoire du rapport. Dans l'article ci-dessous, le chef de l'instruction de la protection civile du canton de Berne décrit la nature et les objectifs de ce rapport d'un genre nouveau. L'Office cantonal de la protection civile nous ayant aimablement autorisés à le faire, nous publions à ce sujet une liste de contrôles concernant la planification de l'eau d'extinction, ce qui devrait se révéler utile en certaines occasions**

## 1. Intention

Au cours des mois d'octobre et de novembre de l'année passée, l'Office de la protection civile du canton de

Berne a organisé des rapports de deux jours chacun avec les états-majors de direction locale des premières organisations de protection locales (OPL)

obligatoires. (Le canton de Berne compte 132 OPL obligatoires de création ancienne et 275 de création récente). Ces rapports avaient les objectifs suivants:

- réexamen de la planification générale de la protection civile (PGPC), du plan d'attribution et de la planification de l'eau d'extinction;
- unification et approfondissement des connaissances relatives à la mise sur pied de la protection civile;
- application et amélioration de la technique de travail en état-major.

On a simultanément intégré à cet exercice le rapport qu'il est usuel de faire chaque année avec les chefs locaux. On prépare actuellement, à l'intention des OPL qui sont subdivisées en secteurs (Berne, Bienne, Köniz, Thoun), une manifestation semblable qu'il est prévu de réaliser en 1985, en englobant également les états-majors de secteur.

Il va de soi que ces rapports ont été annoncés suffisamment à l'avance, si bien que les personnes intéressées ont disposé d'assez de temps pour préparer et mettre à jour leurs planifications.

## 2. Organisation

Les rapports sont exécutés de façon centralisée; c'est ainsi qu'il y a eu

Rapport 1984 pour les états-majors de direction locale des premières communes astreintes à se doter d'une protection civile

## Programme de travail

### Généralités

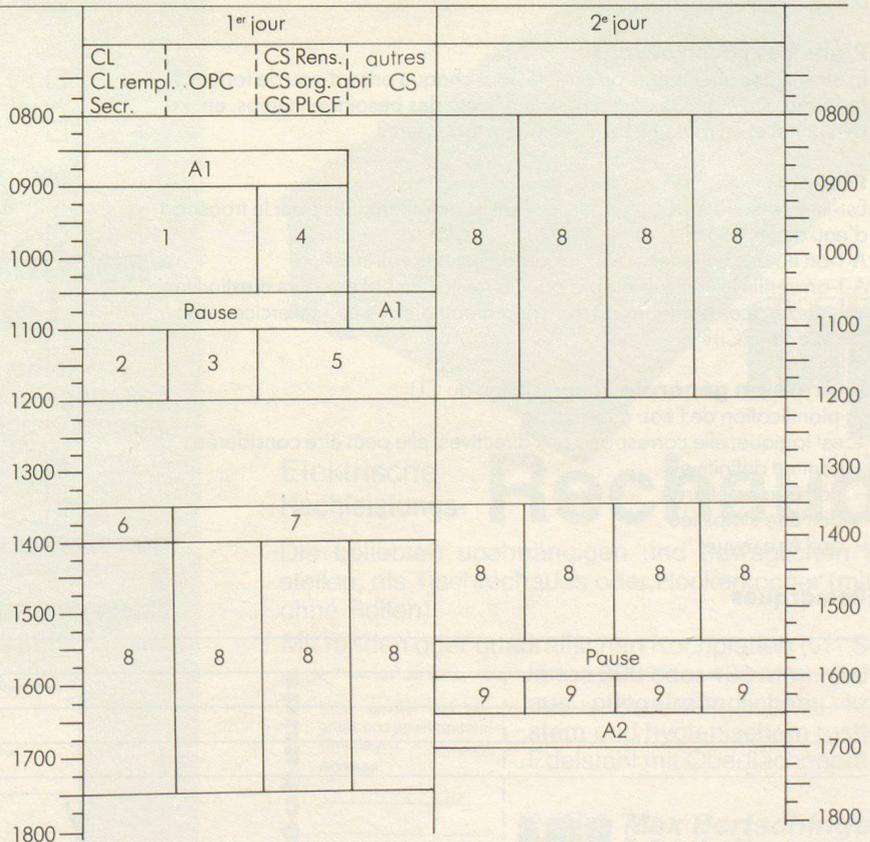
- A 1 Travaux d'entrée en service, organisation du rapport
- A 2 Travaux de licenciement, conclusion orale

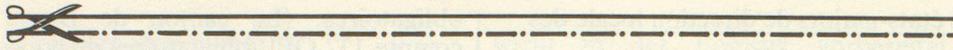
### Information et examens

- 1 CL, CL rempl., secrétaire, OPC:
  - informations de l'OPC du canton (Rapport CL)
- 2 CL, CL rempl., secrétaire:
  - bases de la mise sur pied PC
  - principes du travail de l'état-major
  - introduction à l'exercice
- 3 Office de la protection civile:
  - service de contrôle, mutations
  - instructions de base et perfectionnement
  - nouveautés en matière de mise sur pied PC
- 4 CS rens., CS org. abri, CS PLCF
  - examen des planifications
  - Planification générale de la PC
  - Plan d'attribution
  - Planification de l'eau d'extinction
- 5 CS
  - Formation art. 54 LPCi
  - bases de la mise sur pied

### Exercice de mise sur pieds PC

- 6 CL, CL rempl. secr.:
  - préparation du travail de l'état-major
- 7 CS, OPC:
  - Introduction à l'exercice
- 8 Etats-majors de la Dir. loc.: Exercice de mise sur pied PC
- 9 Entretien final





Office de la protection civile du canton de Berne

# Examen de la planification de l'eau d'extinction

Commune.....

## 1. Secteurs d'eau d'extinction

- |   | oui                      | non                      |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1.1 La planification de l'eau d'extinction se base-t-elle sur un plan d'attribution tenu à jour?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| – les habitants sont-ils tous protégés?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| – a-t-on pris en considération toutes les places protégées (en abri normal et abri de fortune), les lits et couchettes (dans les installations normales et les installations de fortune), les lits du service sanitaire (dans les postes sanitaires et les postes sanitaires de secours)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.2 Les prises d'eau naturelles sont-elles toutes reportées en bleu sur le plan avec indication des quantités d'eau?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.3 Le rayon des secteurs d'eau d'extinction s'élève-t-il à 200 m?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.4 Existe-t-il pour chaque secteur d'eau d'extinction un calcul des quantités d'eau nécessaires (feuille 9416.619/3)?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.5 Les quantités d'eau disponibles (pour chaque prise d'eau existante) sont-elles indiquées en vert sur le plan?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.6 Les quantités d'eau supplémentaires, qu'il est nécessaire de préparer (et les prises d'eau encore à créer) sont-elles reproduites en bleu sur le plan?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 2. Temps et matériel nécessaire

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 2.1 Existe-t-il une liste du matériel (feuille 9416.619/6)?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.2 A-t-on tenu compte du matériel des pompiers locaux?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.3 Existe-t-il une statistique des quantités d'eau disponibles pour l'ensemble de la commune? (feuille 9416.619/5)  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.4 Existe-t-il pour chaque secteur un calcul du temps nécessaire à l'approvisionnement en eau (pour chaque prise d'eau)? (feuille 9416.619/4)                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.5 Y-a-t-il un plan «d'engagement des moyens»? (feuille 9416.619/7)   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.6 Les temps calculés pour le ravitaillement de 50 pour cent de la quantité d'eau sont-ils calculés juste? (selon annexe 5.1)                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.7 Pour le cas où le ravitaillement ne serait pas possible durant 6 heures, a-t-on doublé la quantité d'eau nécessaire pour certains secteurs d'eau d'extinction? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 3. Plans des constructions

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 3.1 Existe-t-il des documents ou projets pour chaque prise d'eau de fortune?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.2 Le formulaire 408.335 concernant le résumé des besoins en temps, en personnel et en matériel est-il rempli correctement? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 4. Divers

- |   |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 4.1 Est-il nécessaire d'acquérir des moyens supplémentaires pour le transport d'eau d'extinction?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.2 A-t-on eu des entretiens avec les organisations voisines?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.3 A-t-on vérifié les calculs établis pour le ravitaillement en cours d'extinction, lors d'exercices pratiques du transport d'eau d'extinction (exercice selon l'article 54 LPCi)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 5. Impression générale (appréciation du CL)

- |   |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|
| La planification de l'eau d'extinction  |                          |                          |
| – est logique, elle correspond aux directives, elle peut être considérée comme définitive | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| – doit être améliorée   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| – doit être simplifiée  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| – doit être revue   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 6. Remarques

---



---



---



---

- 11 rapports en langue allemande, dans les installations de protection civile de l'Allmend, à Berne;
- 2 rapports en langue française, dans le centre régional d'instruction de la protection civile, à Tramelan.

Chaque rapport a été fréquenté par 8 à 12 états-majors; on peut relever que la plupart du temps, l'office de la protection civile y a été également représenté. L'effectif à disposition pour les rapports a atteint 8 à 10 personnes (en majorité des fonctionnaires de l'Office de la protection civile du canton de Berne, mais également des instructeurs communaux occupés comme tels professionnellement ou à temps partiel).

## 3. Examen des planifications

Les participants ont fait un examen comparatif de la planification générale de la protection civile, du plan d'attribution et de la planification de l'eau d'extinction sur la base de listes de contrôle, dans le cadre de la classe, en insistant plus particulièrement sur l'exactitude (principes d'élaboration) et l'intégralité (état actuel).

## 4. Mise sur pied de la protection civile

Pour préparer les participants à l'exercice de mise sur pied de la protection civile, on a procédé à la répétition des principes ainsi qu'à la transmission d'information supplémentaires en insistant sur la logistique.

L'exercice de mise sur pied a duré 9 heures environ et a été subdivisé comme il suit:

- a) établissement d'un programme de travail au début d'une mise sur pied partielle fictive 222 (dans un cadre d'état-major, durée 2 heures environ);
- b) élaboration des conceptions (222 à 999) dans le cadre d'une mise sur pied partielle fictive 222 (dans un cadre d'état-major, durée 6 heures environ);
- c) présentation des mesures à prendre dans chaque domaine lors des mises sur pied partielles 333, 444, 555 et lors de la mise sur pied générale 999 (dans un cadre d'état-major, durée 1 à 2 heures environ).

## 5. Technique de travail de l'état-major

Cette technique se limite à des règles simples, telles que les donne l'Office fédéral de la protection civile lors de ses stages de formation. Il s'agit avant tout d'appliquer le système des deux rapports dans la phase de planification, à savoir:

- rapport no 1: le chef local informe et donne la mission,
- rapport no 2:



les membres de l'état-major présentent les résultats, le chef local fait la synthèse, il donne éventuellement d'autres missions.

Le travail d'état-major a été exécuté exclusivement sous la direction des chefs locaux, bien que l'on ait engagé un maître de classe pour deux états-majors durant l'exercice de mise sur pied.

**6. Résultats**

L'examen des planifications de la protection civile a conduit dans la majorité des cas à des résultats positifs; nous avons constaté des défauts ou des lacunes essentielles dans

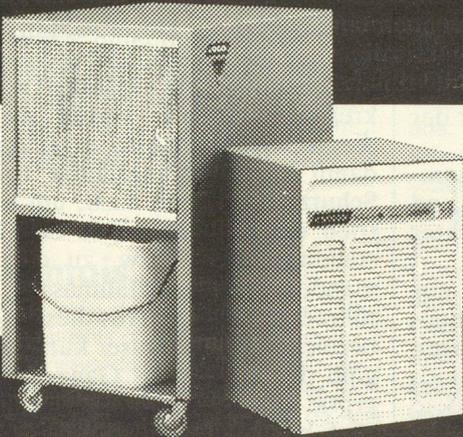
- 5 pour cent des planifications générales de la protection civile;
- 10 pour cent des plans d'attribution;
- 20 pour cent des planifications de l'eau d'extinction.

A cet égard, il convient de relever que plusieurs planifications de l'eau d'extinction n'ont pas pu être établies, car les plans d'attribution n'étaient pas complets.

L'exercice de mise sur pied a permis de combler des lacunes importantes en matière d'information et de promouvoir une façon de pensée uniforme en matière de préparation et d'exécution de la mise sur pied de la protection civile. L'effort principal a porté indu-

bitablement sur l'élaboration des solutions aux problèmes qui se posaient (conception). De même, nous avons essayé d'améliorer le jugement que portent les chefs de service sur les circonstances et les conditions entourant l'exercice.

On ne saurait enfin sous-estimer l'importance des avantages qu'ont retirés les membres des nombreux états-majors de leurs contacts directs avec les représentants de l'Office de la protection civile du canton de Berne.



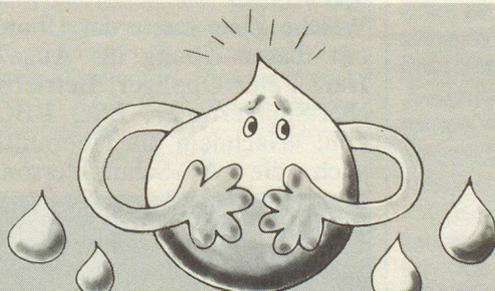
**Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:**

# Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié - caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime. Demandez-nous la documentation détaillée.

**Krüger + Co.**  
 1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90  
 Succursales: Münsingen BE,  
 Hofstetten SO, Degersheim SG,  
 Dielsdorf ZH, Gordola TI

# KRÜGER



**Alle kennen Feuchteschäden - wir verhindern sie!**

SESSA®-PRETEMA-Luftentfeuchter schützen Gebäude, Installationen und Lagergüter vor Schäden wie Fäulnis, Schimmel und Korrosion.

Wir beraten Sie gerne.  
Prüfen Sie uns!

**Ernst Schweizer AG Metallbau**      **Zürich**      **Sessa-Norm**

8908 Hedingen, Telefon 01/763 61 11

**Coupon** 3

Ich wünsche Dokumentationsmaterial

Name \_\_\_\_\_

Strasse \_\_\_\_\_

Ort/PLZ \_\_\_\_\_

✂

Einsenden an: Ernst Schweizer AG, 8908 Hedingen



# MJB Rechauds

**Elektrische Hochleistungs-Rechauds**

Die beliebten unabhängigen und beweglichen Kochstellen, als Tischrechauds oder Hockerkocher (mit oder ohne Rollen).

Mit runden oder quadratischen Kochplatten (∅ / Seitenlänge 300 oder 400 mm). Gehäuse aus pflegefreundlichem, kratzfestem und hygienischem rostfreiem Edelstahl mit Oberflächenprägung.

**Rechauds** ✂

Bitte senden Sie mir gratis und unverbindlich Unterlagen. 17

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**MJB Max Bertschinger AG**  
 Postfach 14  
 ☎ 057/22 53 53 CH-5612 Villmergen